



**Compte rendu du Comité de Gestion
de la Caisse des Ecoles
19 février 2018**

Etaient présents : Annick Olivier, Martine Bayout, Jérôme Coumet, Kais Idriss, Cécile Manal, Laurence Guillo, Josée Hermann, Benjamin Rataud, Mireille Lagard-Viau, Christian Cahn, Philippe Moine, Francis Combrouze, Danièle Seignot, Etienne Traisnel, Dorothée Collet, Laure Esquieu, Marie-Josée Raymond-Rossi, Adeline Lamberbourg, Anne-Christine Lang.

Etaient excusés ou absents : , Yves Contassot, Elisabeth Stibbe, Felicia Carsalade, Cécile Dalle, Déborah Herco, Anne Jollet, Marie Strub, Buon Tan.

1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 13 décembre 2017 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

Délibération 2018-01 attestant de l'organisation du débat budgétaire :

Selon les articles L 2312-1 et 2531-1 du code des collectivités territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée du débat d'orientation budgétaire.

Ce débat a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. L'instruction budgétaire M14 précise que la teneur du débat d'orientation budgétaire doit être retracée dans une délibération de l'assemblée. Le débat n'a pas lui-même un caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

L'article L. 2312-1 prévoit, lors du débat d'orientation budgétaire, une présentation des orientations générales de notre assemblée.

Le débat a eu lieu

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-02 : arrêté de la liste des sociétaires au 31/12/17 :

Jérôme Coumet nous indique que la liste des sociétaires de la Caisse des Ecoles est arrêtée à 806 sociétaires au 31 décembre 2017.

La commission qui s'est réunie le 10 janvier, pour réactualiser la liste des sociétaires, a radié 31 personnes (décès, déménagements) et a enregistré 47 nouvelles adhésions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-03 : mise en place du RIFSEEP ;

Le RIFSEEP est le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Ce régime indemnitaire va dans un premier temps s'appliquer aux corps administratifs de la caisse des écoles puis en janvier 2019, à l'ensemble des personnels.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2018-04 : modification du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail;

La délibération propose une modification de la durée de travail des personnels ouvriers conducteurs qui passeront de 37 à 36 heures par semaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-05 : détermination du nombre de places de séjours de vacances pour l'année 2018 :

Jérôme Coumet confirme que la Ville de Paris maintient pour l'été 2018 le dispositif « vacances arc en ciel » et regrette les cafouillages de ces dernières semaines. Il a souhaité que la CDE renforce exceptionnellement cette année son offre de séjours labellisés Arc-en-Ciel et propose qu'elle passe de 200 places initialement prévues à 400 places, ce qui est un effort considérable. Il rappelle que la Ville de Paris procédera à un abondement budgétaire complémentaire, qui sera calibré en fonction de l'augmentation du nombre de séjours.

Josée Hermann parle de décision scandaleuse, elle ne comprend pas qu'on ait pu envisager de supprimer un dispositif qui avait fait ces preuves dans le passé et qui répond à de véritables besoins. Elle souhaite que la VDP tienne compte aussi du coût humain, de la charge de travail supplémentaire que représente l'augmentation du nombre de séjours pour les agents de la cde et demande une compensation. Il n'y a aucune raison que la CDE prenne en charge ces coûts.

Kais Idriss nous rapporte que les parents d'élèves sont très mécontents et ont signé une pétition pour exiger le rétablissement des vacances Arc-en-Ciel. C'est une décision absurde et inique. Les réponses sont bricolées et précipitées. Il déplore que de nombreux collégiens ne pourront pas partir en vacances cet année.

Il est voté à l'unanimité que la CDE proposera 400 places de séjours de vacances à l'été 2018.

Clôture de la séance à 20h30.